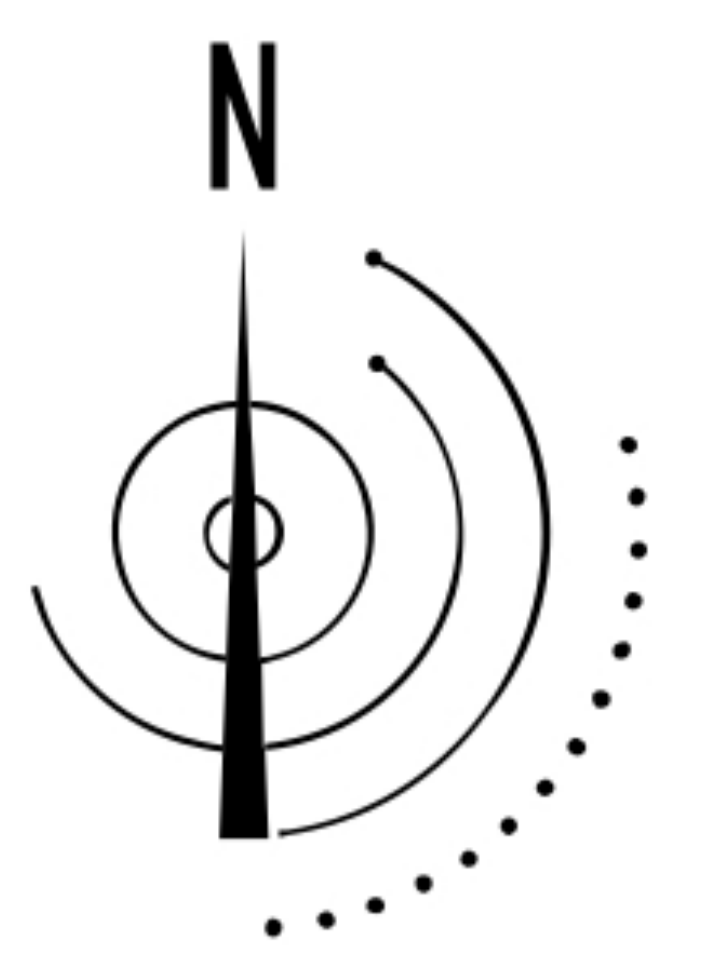


Chimilin



Volumétries, implantations et traitement paysager et environnemental

Pièce n°	Echelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
3/4	1 : 5000	Elaboration	PCI Vecteur m.aj. 23/03/2022	06 mai 2021	07 juillet 2022



Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021

Caractéristiques urbaine, architecturale et paysagère

- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines historiques dominantes
- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines historiques dominantes (hameaux)
- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines densifiées R+4 max
- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines densifiées R+3 max
- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines de transition R+2 max
- Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines à dominante pavillonnaire
- Secteur de prescriptions spécifiques aux grands ensembles d'équipements
- Secteur de prescriptions spécifiques aux activités économiques
- Secteur de prescriptions spécifiques aux activités de camping

Afin de conserver une cohérence avec le PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien (VDD Ouest), le secteur F n'existe pas.

Les secteurs des zones U soumis à OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), ne sont pas concernés par ces dispositions.

- #### Autres éléments
- Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - Nouvelles constructions non portées au cadastre

